Commune de Confignon

Législature 2020-2025
Délibération N° 949
Séance du Conseil municipal du **20 juin 2023**

APPROBATION DES COMPTES 2022 DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRESCOLAIRE A CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2022 par le Conseil de Fondation du 26 avril 2023,

Vu le rapport de la fiduciaire Chavaz SA du 31 mars 2023,

Vu le préavis de la commission conjointe sociale, sport, santé et vie associative (CSSV) et finances, administration et sécurité (CFAS) du 6 juin 2023,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E
à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

a) D'approuver les comptes 2022 de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil à Confignon et Aire-la-Ville, s'élevant aux revenus et aux charges **à CHF 4'267'294.11** laissant apparaître un résultat de CHF 0.00.

b) D'approuver le bilan au 31.12.2022 qui présente à l'actif et au passif un montant de **CHF 392'068.22.**

c) La fortune nette de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil à Confignon et Aire-la-Ville s'élève au 31.12.2022 à **CHF 20'000.00**.

Le Président : Frédéric REVERCHON

La Secrétaire : Floriane SCHMIDT